

*Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !*

## **Comité Départemental de l'Action Sociale**

Le comité Départemental de l'Action Sociale s'est tenu dans les locaux de la DDFIP le mardi 31 mars 2015.

Le secrétariat de cette réunion est assuré par Mme M.B. Bayart, et le secrétariat adjoint par le en la personne de

### Ordre du jour du CDAS

- Approbation du procès-verbal du CDAS du 16 octobre 2014
- Compte rendu du CNAS du 15 décembre 2014
- Notes d'orientation et objectifs ministériels 2015
- Exécution du budget local 2014
- Compte rendu BIL 2014 et proposition pour les crédits de l'Action locale 2015
- Mise en place du CESU 6/12 ans à titre expérimental
- Questions diverses

## Procès verbal du 16 octobre 2014

Ce procès verbal n'appelle de la part de CFTC DGFIP 62 aucune modification. Nous avons donc voté POUR son approbation.

## Compte rendu du CNAS du 15 décembre 2014

### **LES POINTS ESSENTIELS DU PROJET DE BUDGET 2015**

Le projet de budget pour 2015 a été construit à partir de différentes mesures en faveur des prestations d'action sociale :

- augmentation de 1,5 M€ de la subvention allouée à l'Agraf ;
- gel des plafonds de l'harmonisation tarifaire ;
- revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant de 1€, à compter du 1er mars 2015 ;
- revalorisation de l'aide versée aux petites structures de restauration ;
- lancement d'opérations d'aménagement ou de rénovation dans des restaurants de province
- revalorisation à 3000 euros du montant d'aide pécuniaire et de prêt social pour les personnels en difficultés (service social) ;
- augmentation du montant des subventions de fonctionnement aux associations socio-culturelles afin de limiter l'impact de l'application de la réserve .

#### **• La restauration**

Avec un budget de 67,3 M€, la restauration reste le premier poste de dépenses et une priorité de l'action sociale ministérielle. La gestion 2015 prend en compte plusieurs mesures significatives en faveur de cette politique (augmentation de la subvention à Agraf, gel de l'harmonisation tarifaire, revalorisation du titre restaurant et de l'aide aux petites structures, rénovation de restaurants).

Pour 2015, le taux d'accès à une solution de restauration collective, inscrit dans le projet annuel de performance, devra atteindre au moins 77%, confirmant la priorité accordée à la restauration collective.

**Compte tenu de l'importance du budget alloué à la restauration, il a été convenu qu'un prochain CDAS sera consacré à ce sujet.**

#### **•Le tourisme social**

Le tourisme social reste le 2e poste de dépenses avec un niveau élevé de crédits consacrés aux prestations en faveur des vacances enfants et familles. La subvention « EPAF » inscrite au projet de budget est en reconduction par rapport à celle de 2014 (PLF) ; elle s'établit à 26,39 M€ après réserve, et représente toujours l'essentiel des dépenses sur ce poste.

#### **• Le logement social**

Le logement, qui constitue le 3ème poste de dépenses, comprend principalement la subvention allouée à ALPAF, soit 23,22 M€ après réserve, Elle enregistre une diminution par rapport à 2014 de 2 M€ en PLF, soit 1,7M€ réserve déduite ; cette diminution est permise par le niveau de trésorerie de l'association et les reliquats de subvention antérieurs non consommés inscrits dans ses comptes.

#### **• L'aide à la parentalité**

Un montant de 4,1 M€ sera consacré à cette politique en 2015 qui tient compte, au delà des réservations de places en crèches, du déploiement progressif de la nouvelle prestation (CESU) d'aide à la garde d'enfants.

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
**Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)**  
**16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11**  
**<http://062.cftc-tresor.fr>**

### • **La protection sociale complémentaire (PSC)**

La participation de l'Etat employeur en faveur de la PSC est toujours significatif. Le versement effectif de l'ensemble des crédits budgétés reste évidemment limité au montant des transferts solidaires tels que communiqués par la mutuelle référencée. Hors actuariaire, la participation prévue cette année s'élèvera à 9,40 M€ (acompte 2015 et solde 2014).

### • **Les crédits d'actions locales**

La dotation, dont l'exonération de réserve est supportée par les autres postes, s'inscrit dans la continuité du dialogue social local et des actions engagées par les conseils départementaux d'action sociale. La dotation 2015 fait cette année l'objet d'une nouvelle modalité de répartition par départements en fonction des personnels bénéficiaires de l'action sociale (actifs, retraités, enfants).

### • **Les aides et secours aux personnels en difficulté (service social)**

Un montant de 3,30 M€ est spécifiquement provisionné pour le dispositif de secours (aides et prêts) en faveur des personnes en grande difficulté.

En 2015, le montant maximum d'aide pécuniaire ou de prêt social susceptible d'être accordé sera porté à 3000 euros, par an et par agent. Cette aide, à caractère exceptionnel, peut être accordée, après évaluation du service social, aux agents lorsqu'ils sont dans une situation financière gravement déséquilibrée ou risquant de le devenir, ne permettant plus de faire face aux dépenses courantes indispensables ou pour leur permettre de faire face à des dépenses exceptionnelles, urgentes et indispensables, avant intervention le cas échéant des organismes compétents.

### • **Les associations socio-culturelles**

Le niveau des subventions allouées aux associations socio-culturelles reste globalement préservé. Outre les variations par rapport à 2014 liées à la masse salariale des personnels détachés, les subventions pour dépenses de fonctionnement ont été augmentées, ce qui permet au final de compenser l'impact de l'augmentation d'un point de la réserve.

## **Notes d'orientation et objectifs ministériels 2015**

**Globalement la note d'orientation reprend les points développés ci-dessus, à savoir :**

### **Au niveau national :**

#### **Le contexte :**

- Le maintien des moyens financiers de l'action sociale que traduit l'engagement des ministres
- Le recalibrage de la répartition des enveloppes locales doit cependant être engagé : le calcul des dotations de chaque département sera désormais actualisé à partir de l'effectif réel des trois populations de bénéficiaires (actifs, enfants, retraités)
- Les efforts de réduction des emplois seront poursuivis
- Le travail d'accompagnement des évolutions doit être poursuivi : notamment avec la réécriture des circulaires relatives à l'organisation et aux missions du service social, un plan d'action destiné à accompagner les délégués de l'action sociale par ailleurs été formalisé.

#### **Les orientations 2015 : consolider les actions entreprises :**

- deux mesures phares traduisent l'importance réaffirmée de la restauration : le gel des plafonds de l'harmonisation tarifaire, la revalorisation de 20 % de la valeur faciale du titre restaurant.
- l'action en faveur du logement est maintenue à haut niveau : la réservation de logement demeurent un axe prioritaire, et un effort particulier sera mis afin de favoriser la primo accession et les travaux visant à réduire les factures énergétiques.
- l'aide à la parentalité s'enrichit d'une nouvelle prestation : le CESU 6/12 ans

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
**Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)**  
**16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11**  
**<http://062.cftc-tresor.fr>**

**CFTC : le syndicat constructif**

**- 3 -**

- le dispositif d'accompagnement des agents les plus fragiles doit encore être amélioré : deux axes d'actions ont été définis : l'amélioration des outils de suivi des agents par le service social, et l'adaptation du dispositif d'aide aux agents en situation de difficulté financière.

### Le dialogue social local

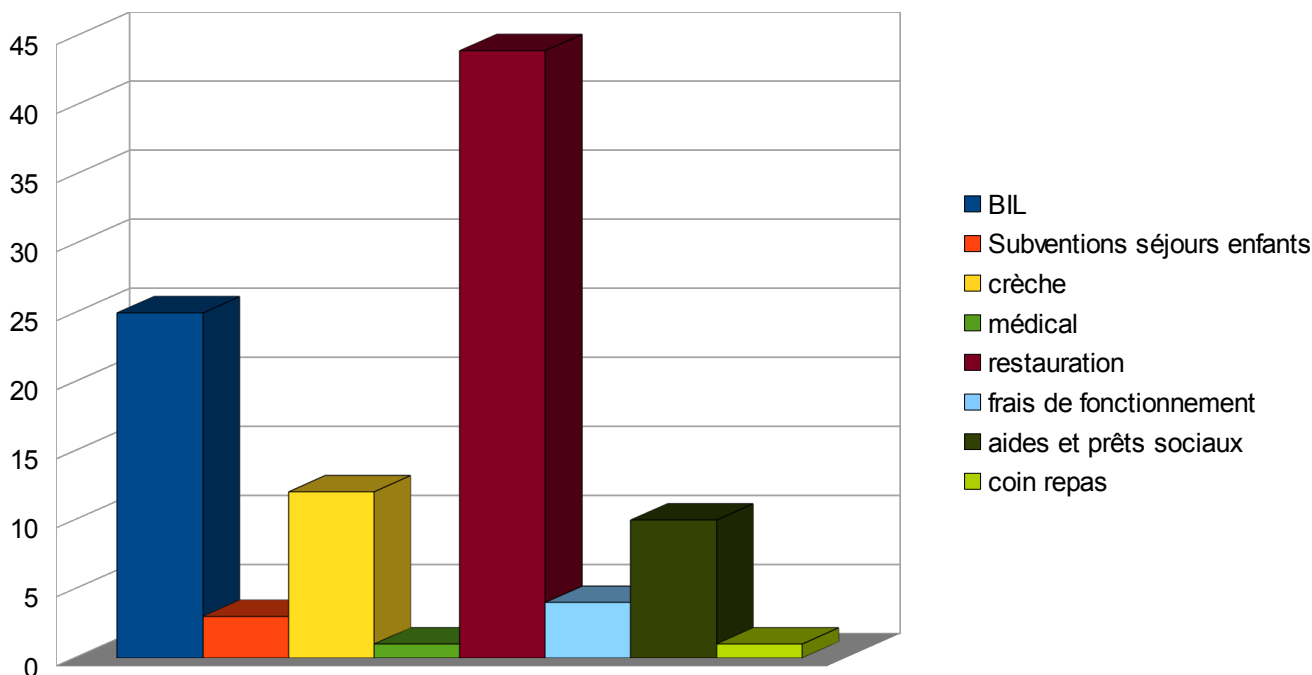
- le travail d'élargissement du champ du dialogue social sera poursuivi.
- les actions locales doivent s'inscrire pleinement dans les priorités nationales
- la formation des membres de CDAS sera l'occasion de réaffirmer ces orientations

### Au niveau local :

- Le plan d'accompagnement du changement dans les délégations : des formations seront proposées aux délégués afin d'actualisé le cadre de l'action sociale.
- La mise en place des nouveaux CDAS et la formation des membres des CDAS
- Objectifs 2015 :
  - la mise en œuvre du gel des plafonds de l'harmonisation tarifaire ( restauration collective)
  - l'inventaire des matériels de restauration

## Exécution du budget local 2014

\*Chiffres donnés en pourcentage



## Compte rendu BIL 2014 et proposition pour les crédits de l'Action locale 2015

### Utilisation du BIL 2014

Manifestations	Voté et budgété par le CDAS de janvier 2014	Réalisation 2014	Solde
Arbre de Noël	62 400,00	64 331,18	-1 931,18
Amitiés finances	750,00	1 304,00	-554,00
journée information retraités	2 050,00	1 330,00	720,00
Actions Prévention et Solidarité	7000,00	6 100,00	900,00
Actions collectives	8 000,00	6 334,05	1665,95
Coin-repas	2 600,00	2 989,33	-389,33
<b>TOTAL</b>	<b>82 800,00</b>	<b>82 388,56</b>	<b>411,44</b>

### Projets BIL 2015 :

Manifestations	Prévisions 2015
<b>Arbre de Noël</b>	
cirque	14 210,00
accessoires de Noël	3 000,00
<b>Chèques cadeaux</b>	
30 € pour – de 12 ans	37 500,00
20 € pour 13-17 ans	10 500,00
<b>sous total</b>	<b>65 210,00</b>
<b>Amitiés finances</b>	<b>800,00</b>
<b>Retraités</b>	
journée information retraités	1 330,00
<b>Autres actions locales</b>	
CESF	4 500,00
Vacation psychologue	2 000,00
Prévention	500,00
<b>Sous total</b>	<b>7 000,00</b>
<b>Actions collectives</b>	
sorties familles, retraités	10 000,00
<b>Coin-repas</b>	<b>2 600,00</b>
<b>Total</b>	<b>86 940,00</b>

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
**Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)**  
 16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11  
<http://062.cftc-tresor.fr>

## Mise en place du CESU 6/12 ans à titre expérimental



### LE CESU « AIDE A LA PARENTALITE » 6/12 ANS

**BÉNÉFICIAIRE** : Agent ou pensionné ayant des enfant de 6 à 12 ans

**OBJET** :

- garde au et hors du domicile,
- accompagnement des enfants sur le trajet domicile/école
- soutien scolaire ou cours à domicile

**MONTANT ANNUEL PAR ENFANT** : 100 €, 200 € ou 400 € en 1 seul versement selon le quotient familial.

Majoration de 20 % pour les familles monoparentales ou ayant un enfant handicapé

Le CESU est en expérimentation depuis 1 mois dans 3 régions : Nord-Pas de Calais, Rhône-Alpes, et région Parisienne.

107 demandes ont été reçues pour 18 départements concernés.

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer ( E M R 62)  
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11  
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 6 -

## Questions diverses

- Concernant l'aménagement du coin repas de Fruges : il faut que le chef de poste en fasse la demande pour qu'il obtienne l'agrément.
- La formation des OS concernant le CDAS : les titulaires et les suppléants seront formés par sessions de 30 personnes courant 2015, voir 2016 sur les différents sujets de l'action sociale.
- Le Pas de Calais devrait être pilote dans la dématérialisation du titre restaurant d'ici les prochains mois.
- Des aménagements de temps et de transports ont été initiés afin de permettre à un plus grand nombre d'agents de donner leur sang. Le résultat n'est pas celui espéré, la question est restée en suspend pour savoir s'il fallait maintenir ces aménagements dans le futur ?

**Compte rendu de votre représentante CFTC DGFIP 62 au C D A S**

**Clémentine LEUTHREAU-CAILLERETZ**

**DDFIP PCE**

Votre représentante CFTC DGFIP 62 reste à votre disposition : n'hésitez pas à la contacter pour un renseignement, une précision.